



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 6

Absents : 0

Le Vendredi 28 Mai 2021, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Michel PAYOT au Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER (en visioconférence), M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elodie BAVUZ, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Juliette MARTINEZ, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Yvonick PLAUD, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Aurelie BEAUFOUR (en visioconférence), M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, M. Olivier NAU, M. Jean FABRE

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Elisabeth ALVARINAS donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, Mme Karine MIEUSSET donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Laurent COLLIGNON donne pouvoir à M. Claude JACOT, M. Patrick BETTIN donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN, Mme Françoise TRAPPIER donne pouvoir à M. Olivier NAU, Mme Isabelle COLLE donne pouvoir à M. Jean FABRE

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire ouvre la séance.

Madame Aurore Termoz évoque le travail de la cellule COVID et l'attention portée aux grandes manifestations de l'été. Elle remercie les organisateurs pour le travail accompli dans la préparation de ces évènements.

M. Yvonick Plaud évoque la poursuite des exonérations et des remises accordées aux 220 commerces, rappelle les dates d'effet de ces mesures. Le montant total accordé jusqu'alors s'élève à 223 000 €, incluant les commerçants non sédentaires du marché, les bars-restaurants, les terrasses. Sont inclus aussi les ESF, le Casino, les locataires du parc communal.

M. Eric FOURNIER tient à assurer que la collectivité apporte son soutien au milieu économique.

M. Eric Fournier rappelle l'ensemble des mesures en préparation pour accueillir les touristes cet été, tant au niveau de l'Office de Tourisme que des services municipaux pour aménager les offres, notamment le stationnement et le transport. Le Maire évoque le séminaire organisé avec l'Office de Tourisme pour l'avenir du tourisme en vallée.

Il évoque le Contrat de financement CRTE, le contrat de plan Etat Région, associant le Conseil Régional et le Conseil Départemental, le Plan Avenir Montagne et les projets de financement qui sont sollicités auprès de l'Etat.

Il fait part de la réception des nouveaux élus de Courmayeur, des projets communs dont la mise en place d'une navette électrique cet été entre les deux communes.

Il fait part des réunions relatives à la ZFE, Zone à Faible Emission pour poursuivre la politique d'amélioration de la qualité de l'air.

Concernant les remontées mécaniques, un Conseil Municipal sera de nouveau organisé le 18 Juin pour le site du Montenvers. Le dossier des Grands Montets évolue et pourra être prochainement présenté, lors d'une séance qui lui sera consacrée. L'équipe d'architectes de Renzo Piano a été reçue en mairie récemment. Il pourra être présenté aussi le lien avec le village, point très important.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

M. Jean Fabre signale que concernant le contrat avec les éditions Glénat, il avait demandé une mise en concurrence pour la signature de ce contrat.

Ce point sera précisé au compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

M. Claude Jacot présente le projet de délibération.

Madame Elodie Bavuz est élue à l'unanimité.

. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONTROLE FINANCIER

M. Eric Fournier présente le dossier et sollicite les candidatures des listes minoritaires. Il indique que la loi ne précise pas les modalités de nomination, qu'il souhaite intégrer au sein de cette commission des représentants des groupes minoritaires.

M. Jean Fabre émet une remarque relative aux élus qui sont également élus à la SAEM. Il y a mélange des genres. On ne peut pas être contrôleur et contrôlé.

M. Eric Fournier s'exprime et indique que les élus de la majorité ne siègeront pas lorsqu'il s'agira d'évoquer les sujets pour lesquels la SAEM Chamonix Développement est concernée. Il indique que le problème sera identique pour la liste Chamonix s'Engage.

M. François-Xavier Laffin propose en ce cas que Madame Isabelle Matillat remplace Oliver Nau.

Sont candidats :

Titulaires

Aurore Termoz

Elodie Bavuz

Karine Mieusset

Patrick Devouassoux

Philippe Charlot-Florentin

François-Xavier Laffin

Jean Fabre

Suppléants

Michèle Rabbiosi

Claude Jacot

Hervé Villard

Marie-Noëlle Fleury

Jonathan Chihi-Ravanel

Isabelle Matillat

Isabelle Colle

Sur proposition du Maire, un premier vote autorise à l'unanimité le vote à main levée pour ces désignations.

Les élus ci-dessus désignés sont élus à l'unanimité.

. DELEGATION DONNEE AU MAIRE – ARTICLE L. 2122.22

. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE D'UNE PROPRIETE

APPARTENANT ICF NOVEDIS SA - 36, CHEMIN DES SAUBERANDS - INFORMATION

Madame Charlotte Démarchi lit un texte.

« Sans rentrer dans un cours de droit de l'urbanisme, mais seulement pour rappel, le droit de préemption permet à la Commune de se porter acquéreuse de biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acquéreur privé.

C'est un droit qui permet à la mairie d'aménager son territoire en fonction de ses besoins.

Nos besoins aujourd'hui, et nul ne l'ignore, c'est le logement permanent. Nous vous informons donc aujourd'hui de notre volonté de préempter cette propriété située en hyper proximité du centre-ville, situation idéale pour y installer du logement permanent. Du fait d'un délai légal TRES court pour la Commune pour exprimer sa volonté d'user de son droit de préemption, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de vous présenter un projet concret. Mais les idées ne manquent pas et rejoignent notamment l'enquête mener par Jonathan sur l'habitat participatif. Quoiqu'il en soit, cette parcelle idéalement située ne peut être destinée qu'à du logement permanent et on l'aura compris ne doit pas filer entre les mains d'un promoteur. Nous nous pencherons donc dans un second temps sur le devenir concret de cette propriété que ce soit de l'accession ou du locatif.

Nous sommes également en réflexion sur deux autres parcelles voisines de celle-ci dans ce secteur : l'entrepôt de la Compagnie du Mont-Blanc (anciennement Ribeyrolle) et le terrain situé devant la résidence des Jardins de Talèfre. Ce quartier résidentiel où il fait bon vivre, proche de toute commodité est paisible, idéal pour un quotidien agréable, préservons-le !! »

M. Eric Fournier complète en précisant qu'il s'agit d'un acte fort, que le prix est celui des domaines, que la commune se situe dans le cadre de sa politique logement, notamment la création de logements sociaux, en lien avec la volonté de créer des logements sociaux dans les programmes permanents.

Madame Aurore Termoz trouve intéressant de pouvoir mener ce type d'opération dans un contexte tendu, ce qui témoigne de la bonne santé financière de la commune, elle en félicite M. Yvonick Plaud.

M. Eric Fournier confirme que l'on proposera une opération sociale, avec plusieurs dizaines de logements, qui sera précisée ultérieurement. La rapidité de la préemption (délai de deux mois) ne permet pas de présenter un projet, mais une politique sur le secteur. Plusieurs dizaines de logements seront possiblement créés.

M. François-Xavier Laffin félicite la municipalité, c'est un bon choix, une belle opération, c'est le premier pas vers un aménagement possible du secteur élargi. Il interroge sur le mode de financement, emprunt ou non, compte tenu du taux d'intérêt.

M. Yvonick Plaud félicite l'équipe "Logement" pour avoir repéré une opération intéressante et donné un signal fort à la population de Chamonix. Il rappelle effectivement les faibles taux du marché, les longues durées proposées et confirme la possibilité de recourir à l'emprunt.

M. Jean Fabre souligne l'intérêt du droit de préemption et évoque l'opération de la rue Vallot, le prix très élevé des appartements, par exemple, 130 m² vendus 2,150 millions d'euros. Il regrette qu'il n'ait pas été exercé le droit de préemption. Ce n'est pas à ce prix qu'on pourra loger les chamoniards.

M. Eric Fournier confirme l'intérêt de l'opération des Saubérands, que les possibilités d'intervention sont évaluées à chaque fois qu'une telle opération se présente, mais que tout ne peut être préempté.

M. Oliver Nau demande ce qui est prévu sur le terrain "Ribeyrolles".

M. Eric Fournier évoque en réponse le périmètre de l'étude demandée. Il indique qu'un sursis à statuer a été opposé sur un projet d'urbanisme. La problématique de l'accès et du stationnement sont aussi intégrés.

Madame Isabelle Matillat s'interroge sur la création d'un groupe de travail sur le projet.

Madame Aurore Termoz répond que la commission "Logement" pourra être saisie.

. POLITIQUE DU LOGEMENT

. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DE LA SAEM CHAMONIX LOGEMENT

M. Eric Fournier présente le projet de délibération et propose à chaque groupe de la minorité d'être représenté.

Il propose également la présidence de M. Jonathan Chihi-Ravanel.

M. Jean Fabre propose Madame Isabelle Colle.

M. François-Xavier Laffin se propose.

Majorité :

Jonathan Chihi-Ravanel : Président

Aurore Termoz

Charlotte Démarchi

Michèle Rabbiosi

Yvonick Plaud

Jean-Michel Couvert

Sur proposition du Maire, un premier vote autorise à l'unanimité le vote à main levée pour ces désignations.

Les élus ci-dessus désignés sont élus à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité, Monsieur Jonathan CHIHI-RAVANEL est proposé comme Président, une rémunération de 500 € nets mensuels avant impôt est validée.

. PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEML CHX LOGEMENT DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE ANONYME DE COORDINATION DE LA FEDERATION DES ELUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES "SAC HACT FRANCE"

M. Jonathan Chihi-Ravanel lit un texte.

« Cette délibération concerne l'adhésion de la SEM local Chamonix Logement à une société de coordination. La loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, plus communément appelée loi ELAN, nous impose un regroupement des bailleurs sociaux de moins de 12 000 logements, dont nous faisons partie. Compte tenu des caractéristiques de notre SAEM, de ses 56 logements, il a été jugé préférable de se regrouper avec d'autres SAEM, généralement de très petite taille, afin d'atteindre ce chiffre de 12 000 logements. Dans ce contexte, il est fait le choix pour la SEML Chamonix Logement d'adhérer à la SAC HACT France (Habitat, Aménagement et Coopération des Territoires) de la Fédération des Établissements Publics Locaux. Ainsi, cette démarche s'inscrit pleinement dans le nouveau cadre législatif, et constitue un réseau unifié en faveur du maintien et du développement d'une action publique performante de proximité. Il est donc envisagé de souscrire au capital de la SAC HACT France pour un montant de 12 000 euros et concourir aux frais de fonctionnement annuel de 2500 euros. Quand une SAEM devient actionnaire d'une société de coordination, la gouvernance de l'office n'est pas remise en cause. Avec la mise en place de ce nouveau dispositif de rapprochement, les prérogatives propres de l'organisme sont conservées. Nous garderons ainsi notre pouvoir d'arbitrage et d'intervention dans le cadre de nos compétences, notamment sur les attributions, la politique patrimoniale, l'entretien, la qualité de service et la proximité avec les habitants. Cette adhésion permettra donc à la SEM de conserver sa spécificité, de poursuivre la possession conjointe de la société entre la collectivité publique et les employeurs locaux et saisonniers. Il est rappelé ici que, conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14 du CGCT, toute prise de participation d'une SEAM dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège administrateur au conseil d'administration.

Par conséquent, il est proposé à la Commune de Chamonix, actionnaire et administrateur de la SEML Chamonix Logement, de bien vouloir donner son accord à la participation de cette dernière au capital de la société de coordination. »

M. Eric Fournier regrette que malgré nos demandes de dérogation, la SAEM soit obligée d'adhérer.

M. François-Xavier Laffin regrette également l'application de cette loi. Il demande des explications sur le montant de 12 000 € et souhaite des éléments comptables.

M. Eric Fournier répond que le Conseil d'Administration de la SAEM s'est réuni vendredi 21 Mai et que les comptes ont été présentés, ils seront transmis aux nouveaux administrateurs.

Madame Aurore Termoz précise que 12 000 € est le montant d'une part unique de capital.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. HAUTE-SAVOIE HABITAT - CONVENTION FINANCIERE DES FAVRANDS

Madame Charlotte Démarchi lit un texte :

« Dans le cadre de sa politique du logement telle qu'elle a été présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre dernier, la commune de Chamonix initie des programmes de logements de diverses natures, en accession ou en locatif, en collectif ou en individuel, dans les différents villages de la commune.

Le tènement des anciens ateliers des Favrand, intégrant deux appartements communaux à l'étage, est l'un de ses sites auxquels la commune a pensé, pour être réhabilité et transformé en logements sociaux. Après étude, il s'avère que l'ancienneté et la construction ne permettent pas d'envisager de réhabilitation. Il a été décidé de se diriger vers la conservation du terrain au sein de la propriété communale, et de confier à un bailleur social la démolition du bâti existant et la création de six logements sociaux.

Le bailleur social choisi est un bailleur de qualité avec lequel la Commune a l'habitude de travailler. La destruction de l'existant est une chose mais cela permet de construire à la place un bâtiment de qualité qui s'intégrera parfaitement au tissu local. Il s'agit d'un programme sur mesure que ce soit en termes de typologie qu'en terme d'insertion dans le quartier et en proximité du centre-ville. Sans oublier la bonne desserte en voirie, en transport en commun : avantages indéniables pour de l'habitat permanent.

Afin de vous en dévoiler un peu plus sur ce programme, le partenaire choisi a proposé un plan avec six appartements, un T1 bis et 1 T2 au premier étage, 2 T3 en rez-de-chaussée, et 2 T4 duplex aux premier étage et combles, chacun disposant d'un garage.

La prestation sera assurée par la conclusion d'un bail emphytéotique, qui sera présenté au Conseil ultérieurement, et d'une convention financière, objet de la présente délibération. La commune conservera la propriété, le bailleur Haute-Savoie Habitat bénéficiant d'un bail à long terme, lui permettant de mener à bien l'opération. Une subvention d'équilibre est sollicitée, le bailleur ne pouvant équilibrer l'opération en raison notamment du zonage actuel. La commune a sollicité une subvention dans le cadre du Fonds Friches, actuellement en cours d'instruction.

Il est proposé au conseil municipal la signature de la convention financière jointe en annexe, qui prévoit :

- La signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 75 ans
- La réalisation de six logements, un T1 bis et 1 T2 au premier étage, 2 T3 en rez-de-chaussée, et 2 T4 duplex aux premier étage et combles, chacun disposant d'un garage.
- L'affectation de trois logements à la commune
- Une participation communale d'équilibre maximale de 204 000 €, ce montant pouvant évoluer à la baisse, en fonction de l'appel d'offres.
- La garantie des emprunts contractés par Haute-Savoie Habitat, à hauteur de 100%, étant précisé que cette garantie n'entre pas dans les plafonnements prévus par la loi.

La livraison interviendra au plus tard dans le courant du second semestre 2023.

Avant de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention financière, je voulais juste faire un point rapide sur l'ancienne école des Grassonnets à Argentière, qui rappelons-le sera réhabilité en deux logements permanents. Le dossier avance bien et les travaux commenceront au début de l'année 2022.

Mais, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de convention ci-annexé. »

M. François-Xavier Laffin indique que c'est également une belle opération mais s'interroge sur le coût de la démolition.

Madame Aurore Termoz indique que ce coût est de 200 000 € estimés, avec une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du « fonds friches ». Elle précise que ce coût est maximal et que l'opération est faite auprès de Haute-Savoie Habitat bailleur connu par le sérieux de l'exploitation et de la construction.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

.CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION ET L'AMENAGEMENT DE LA GROTTA DE GLACE - AVENANT N° 6

Mesdames Juliette Martinez et Charlotte Démarchi quittent la salle.

M. Claude Jacot présente le projet de délibération.

M. Jean Fabre s'interroge sur le cas de M. Claret, que se passe-t-il après le 30 juin ? Qui exploitera cet été ? L'exploitation sera-t-elle arrêtée ? M. Claret investit sans savoir ce qu'il adviendra ?

M. Eric Fournier répond qu'une négociation est en cours, pour l'exploitation de la grotte, au titre d'une DSP Montenvers. Le Conseil Municipal se réunira le 18 juin pour évoquer ce sujet. Une réunion préparatoire à ce sujet aura lieu le 1^{er} juin, ouverte à tous les membres du Conseil. L'offre qui est faite pour le Montenvers inclut la grotte. Il y avait jusqu'alors deux délégations de service public, il n'y en aura plus qu'une seule. La proposition faite avec l'appel à candidatures inclut les deux entités, la grotte et la télécabine. Il est prévu l'exploitation estivale avec la nouvelle délégation à signer. M. Claret a préparé la grotte, en attendant que le Conseil Municipal statue sur la délibération qui lui sera soumise. Les investissements qu'il réalise lui seront remboursés à la VNC s'il n'exploite plus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Juliette Martinez et Charlotte Démarchi.

GESTION FINANCIERE

. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

M. Eric FOURNIER présente la délibération et la commente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

M. Éric FOURNIER donne la parole à M. Yvonick PLAUD

M. Yvonick Plaud présente la délibération et la commente, en donnant des précisions sur l'exécution budgétaire.

Madame Aurore Termoz, Messieurs Patrick Devouassoux et Claude Jacot commentent les budgets annexes.

M. Jean Fabre commente et indique qu'un chiffre est inquiétant et préoccupant, celui de l'épargne disponible et de l'autofinancement. C'est l'effet ciseaux. Il ne faut pas tout justifier par la Covid. Certes, 2 millions d'euros c'est important mais cela n'explique pas tout. En ressources humaines : moins 0,6° %, ce n'est pas une baisse, c'est quasi équivalent d'autant que la Covid n'a pas entraîné des baisses de rémunération, peut-être moins de prime et moins de travail et que des postes n'ont pas été pourvus.

M. Jean Fabre poursuit en évoquant les dépenses d'équipement, qui diminuent en €/habitant, entre 2019 et 2020, alors que cela aurait dû augmenter. Il s'explique mal ce ratio. Cela mérite explication par rapport aux investissements de 2020/2019. Il remarque les restes à réaliser très importants.

M. François-Xavier Laffin confirme que l'Etat a très bien joué son rôle « d'amortisseur » et a contribué à ces résultats. L'impact de 2 millions d'€ st lourd est moins important qu'il aurait pu. Il estime aussi qu'ajouter les restes à réaliser constitue à faire des doublons, un prisme grossissant. Quant à la dette, au désendettement affiché, il émet une nuance, il évoque plutôt un ralentissement du recours au crédit, avec des taux bas, la nuance est importante. Il apprécierait que lui soient fournis les comptes consolidés entre les quatre communes, ce qui permettrait d'avoir une vision générale et de permettre de dégager des orientations, la commune ayant apporté 80% des compétences de la communauté de communes.

M. Yvonick Plaud apporte les précisions demandées. Il conteste l'expression selon laquelle le Covid a bon dos, expression malheureuse. Il confirme les pertes de recettes, de 2,5 millions, qui explique en grande partie la régression des différentes épargnes. Les charges ont bien diminué. Les investissements en 2019 s'élevaient à 14 millions. Et en 2020, ils ont été plus faibles, d'où le taux affiché. Les restes à réaliser sont parfois réalisés mais non mandatés, et ne peuvent être intégrés dans les résultats. Ils sont donc affichés comme restes à réaliser effectivement. Comme les dépenses seulement engagées.

M. Yvonick Plaud confirme que la dette n'est pas un dogme intangible, en 2021 on empruntera plus qu'on remboursera en capital, la dette évoluera légèrement en conséquence. Il y a bien eu un désendettement tout au long du mandat précédent.

M. François-Xavier Laffin admet un désendettement du budget communal pendant quelques années, alors qu'on avait déjà des taux très bas, avec des conditions d'emprunt très favorables.

M. Eric Fournier confirme qu'on a limité le recours à l'emprunt, on a amélioré les marges d'autofinancement, permettant de moins emprunter. On a restauré notre situation, amélioré notre autofinancement. Il faut aussi voter le budget que l'on est en mesure de réaliser. Il faut faire également attention aux dépenses ressources humaines, en les diminuant trop, le risque est de ne plus pouvoir exécuter le budget, faute de services. C'est une bonne chose de maîtriser les dépenses RH, mais il faut aussi conserver le personnel nécessaire. M. Éric Fournier évoque des structures qui voient leurs charges ressources humaines en augmentation de 2 à 3 % par an, structurellement, sans même avoir recours à du personnel supplémentaire. Ce ne sont pas nos chiffres. Il évoque le lien entre les deux dossiers forts de ce conseil municipal, la préemption et le compte administratif, il est remarquable de préempter pour 2 millions d'euros, parce qu'on le peut, parce qu'il est possible de financer ces opérations. On a des marges de manœuvre, le budget est sain, on peut investir. Quant à la dette, il faut toujours pouvoir la rembourser, il faut prêter attention à ces montants faibles de dettes pour notre collectivité, les souligner et les mettre en évidence ; beaucoup de collectivités ont des comptes compliqués, et sont en situation délicate. En période de crise, certaines dépenses subsistent alors que les recettes sont plus faibles, surtout dans nos collectivités de montagne. En ce cas, on ne pourrait investir, prudence et attention, la tendance évoquée par Yvonick Plaud permet d'avoir des marges.

Il répond aussi à M. François-Xavier Laffin sur les compétences transférées. La communauté de communes a un CIF (coefficient d'intégration fiscal) de 0,6 %, 60 % des compétences ont été transférées. Il conscient d'avoir ce chiffre en tête, sans l'exagérer ni le diminuer. Il est important d'avoir des vues simultanées de l'ensemble des collectivités, bien sûr on y procède, on fait ce travail, on pourra aborder ces sujets en commission des finances.

M. Eric Fournier remercie les services pour le travail accompli de longue haleine, qu'il faut toujours reconduire.

. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Compte Administratif

M. Eric Fournier quitte la salle, M. Yvonick Plaud prend la présidence.

Budget Général :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstentions :

MMes Isabelle Colle, Isabelle Matillat, Françoise Trappier, Messieurs Jean Fabre, François-Xavier Laffin, Patrick Bettin, Oliver Nau.

Budget Parkings

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstentions :

MMes Isabelle Colle, Isabelle Matillat, Françoise Trappier, Messieurs Jean Fabre, François-Xavier Laffin, Patrick Bettin, Oliver Nau.

Budget restauration

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstentions :

MMes Isabelle Colle, Isabelle Matillat, Françoise Trappier, Messieurs Jean Fabre, François-Xavier Laffin, Patrick Bettin, Oliver Nau.

Budget remontées mécaniques

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstentions :

MMes Isabelle Colle, Isabelle Matillat, Françoise Trappier, Messieurs Jean Fabre, François-Xavier Laffin, Patrick Bettin, Oliver Nau.

. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

M. Eric Fournier reprend la présidence de l'assemblée.

Les délibérations Budget Général, Parkings, Restauration, Remontées Mécaniques, sont adoptées à l'unanimité.

. REPRISE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 SUR LES BUDGETS 2021 - DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. Eric Fournier présente le projet de délibération.

Les délibérations Budget Général, Parkings, Restauration, Remontées Mécaniques, sont adoptées à l'unanimité.

. DECISION MODIFICATIVE N° 02 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET GENERAL ET CREATION D'UNE AP/CP

M. Yvonick Plaud donne des explications sur les recettes de cette décision modificative n° 2, liées au calcul de la clause de sauvegarde, qui permet d'inscrire 800 000 €. Les sommes

permettent d'investir plutôt que de renforcer les dépenses de fonctionnement. M. Yvonick Plaud indique que le dossier du club house des tennis n'a pas été abordé, les travaux ne commençant que le 15 septembre, les crédits du BP suffisent. Pour la Charpoua, les travaux ne pourront commencer cette année, une AP/CP sera créée.

M. Jean Fabre sollicite des précisions sur la Charpoua.

M. Claude Jacot évoque le site classé qui ne permet pas d'aboutir cette année malgré le caractère proche de la future rénovation par rapport à l'actuel.

M. Eric Fournier précise la DM et justifie son importance pour une première DM de l'année, quelques mois après le vote du budget primitif. Il est satisfaisant de voir que des opérations qui avaient été reportées au budget primitif puissent être inscrites à ce jour, les explications fournies par M. Plaud en donnant les raisons.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Subventions : vote à l'unanimité,

Préambules : unanimité (NPPV : Mme Elisabeth Chays)

Abri de berger du Tour : vote à l'unanimité

AP/CP Charpoua : vote à l'unanimité.

**. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PRETS CONTRACTES AUPRES
D'ORGANISMES BANCAIRES SUR L'ANNEE 2020**

M. Yvonick Plaud informe le Conseil Municipal sur les prêts contractés auprès d'organismes bancaires sur l'année 2020

. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE- SAVOIE - SUBVENTIONS AUX STATIONS

M. Yvonick Plaud donne lecture du projet de délibération et remercie le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

M. Eric Fournier s'associe aux remerciements.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2021 - BATIMENT L'ETAPE

M. Yvonick Plaud présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**. CINEMA VOX - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
HAUTE-SAVOIE**

Madame Juliette Martinez présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

. BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE – ANNEE 2020

M. Jean-Michel Couvert informe le Conseil Municipal des opérations immobilières réalisées par la commune durant l'année 2020.

. CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE BATIE AU PROFIT DU CLUB ALPIN FRANÇAIS SECTION DE CHAMONIX

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

M. Eric Fournier rappelle l'historique du bâtiment et le projet immobilier qui avait été bloqué pour préserver ce bâtiment. Il souligne la qualité du travail d'ardoises en cours de réalisation.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC, LA CCVCMB ET MME DE QUINCY- LES MOETTIEUX

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE G N° 478 AU PROFIT DE LA SCI MAZZA

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE C N° 3858 AU PROFIT DE LA PARCELLE C N° 5499 APPARTENANT A MONSIEUR PEARSON - CHEMIN DES LIARETS

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES COMMUNALES SUPPORTANT LE CHEMIN "FRANÇOIS A LA BARBE" AU PROFIT DE LA PROPRIETE APPARTENANT A MONSIEUR VINCENT COUTTET - LIEU-DIT "LES COMBES DU LAVANCHER"

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - CHEMIN DES GIRES DES CARTERINS

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - RUE WHYMPER

M. Jean-Michel Couvert présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION DU 19 MARS 2021 AU 6 MAI 2021 INCLUS

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des décisions de non préemption du 19 Mars au 6 Mai 2021 inclus.

. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON-PREEMPTION FONDS DE COMMERCE DU 19 MARS 2021 AU 6 MAI 2021 INCLUS

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des décisions de non préemption sur les fonds de commerce du 19 Mars au 6 Mai 2021 inclus.

. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS

Madame Michèle Rabbiosi informe le Conseil Municipal des signatures des baux et conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20



La secrétaire de séance,

Juliette Martinez.